



[www.fdsea74.com](http://www.fdsea74.com)

Maison de l'Agriculture – 52 avenue des Iles - 74994 Annecy Cedex 9  
04.50.88.18.86  
04.50.88.18.81

Annecy, le 29 mai 2007,

## Action syndicale du vendredi 25 mai 2007

### Cité Administrative à ANNECY

# LA CONDITIONNALITE DES AIDES ET LES CONTROLES : RESPECTER LES ELEVEURS !

*« Nous sommes de ceux qui se lèvent tôt et qui travaillent beaucoup, mais nous voulons surtout que l'on respecte notre travail et que l'on bénéficie de la présomption d'innocence, comme tout citoyen ».*

Joseph FAVRE, président de la FDSEA74, Christian CONVERS, son secrétaire général et Bernard MOGENET, président des Jeunes Agriculteurs avaient réuni plus d'une centaine de manifestants devant la Cité administrative à Annecy dès 4 heures du matin.

#### **Contexte**

Les agriculteurs des départements de montagne sont particulièrement concernés par la mise en place de la conditionnalité des aides de la PAC. **En effet, pour être éligible aux principales aides, il faut que l'agriculteur réponde favorablement à de multiples critères issus de 19 directives communautaires.**

Si les intentions sont louables, les agriculteurs émettent toutefois un avis très réservé sur les modalités mises en place par l'administration française. L'agriculteur dispose aujourd'hui d'une sorte de **permis à points** qui pourrait très vite s'effriter au bon vouloir des contrôleurs qui seront amenés à porter des appréciations.

La Haute-Savoie à travers son activité d'élevage a déjà réuni largement la plupart des conditions exigées par l'Union Européenne :

- à travers les cahiers des charges des produits de qualité (AOC et IGP),
- par les contraintes environnementales des dispositifs actuels (PHAE, ICHN, ...),
- par une véritable culture de la qualité.

### ***L'inquiétude grandit***

Les agriculteurs sont inquiets. L'administration s'apprête à contrôler des exploitations, alors qu'elle est toujours en phase de compréhension des textes. Elle n'est qu'au stade de rédaction de vade-mécum à l'usage des contrôleurs ! **Nous refusons toute démarche arbitraire dans les exploitations.**

A l'heure où les exploitants agricoles souffrent de la dégradation des marchés et que la politique agricole de montagne se délite, la conditionnalité des aides doit être reconnue d'ores et déjà comme un atout fort de l'agriculture haut savoyarde et française et ne peut s'accompagner que d'une rénovation d'une préférence communautaire pour ne pas créer de concurrence déloyale.

### ***Interpeller les pouvoirs publics***

Il s'agit pour nous d'un chantier prioritaire pour la Ministre de l'Agriculture Christine LAGARDE.

Nous demandons :

- La remise à plat de tous les volets de la conditionnalité,
- L'harmonisation de tous les contrôles, avertissements préalables, simplification des procédures, limitation à 1 contrôle par an
- Le droit à l'erreur,
- Que l'agriculteur ne soit pas systématiquement présumé coupable,
- La mise en place d'une instance de recours, dotée d'un réel pouvoir.

Pour exprimer ces revendications et dénoncer cette situation intenable, une centaine d'agriculteurs haut-savoyards ont répondu à l'appel de la FDSEA et des Jeunes agriculteurs ce vendredi 25 mai 2007, devant la cité administrative qui abrite la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, organe qui centralise les contrôles sur les exploitations.

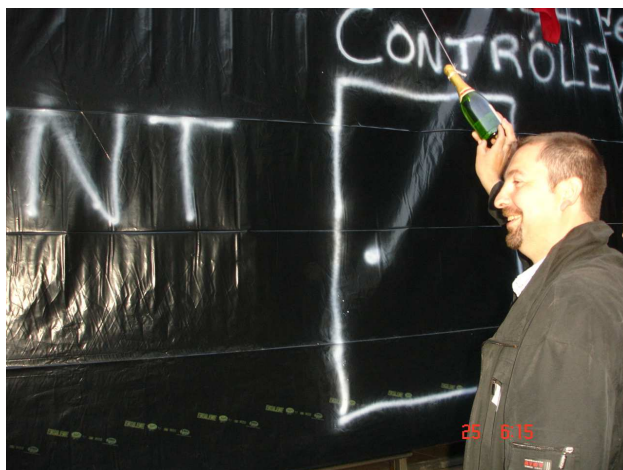
Vous trouverez ci-après un **reportage photo** de la journée du 25 mai réalisé par la FDSEA Haute-Savoie.

Vous pouvez également visionner le reportage diffusée par TV8 Mont Blanc le 25 mai à l'adresse suivante : <http://www.fdsea74.com/reportagemanif25mai07.mpg> (attention 42 Mo soit 7 mn avec une connexion haut débit ! Taper l'adresse dans votre navigateur Internet explorer et à lire avec le lecteur média VLC de préférence).

**4 h 30 du matin : rassemblement des manifestants devant la cité administrative et installation de la bâche destinée à rebaptiser la DDAF**



**6 h : Inauguration du bâtiment administratif par les Présidents FDSEA et JA sous la nouvelle dénomination plus appropriée de « *Direction Départementale de l'Asservissement à la Foutaise* »**



**6 h 30 :** (sur un ton très humoristique) **Plaidoyer de Son Excellence Monsieur l'Inquisiteur Général contre un paysan de montagne** à qui il est reproché d'avoir ses poules qui traînent dans la cour, les trois cochons qui s'engraissent à l'alpage, ou encore les deux moutons qui n'avaient pas de boucles d'oreilles !



**7 h du matin :** Mise en place d'une « chaîne de l'espoir » d'agriculteurs demandant simplement à être respectés par l'Administration



**7 h 30 :** Monsieur le Préfet est sollicité pour une rencontre.

Celui-ci ne daigna pas recevoir les agriculteurs et proposa plutôt une rencontre avec son directeur de cabinet ! Choqués par ce manque d'intérêt pour la profession agricole de la part du premier personnage de l'État dans notre département, les responsables syndicaux ont refusé cette rencontre.

*« Nous avons pris acte de ce choix, et nous précisons qu'il s'agit d'un premier avertissement choisi sur le thème de l'humour. Nous voulons bien être contrôlé sur nos exploitations, mais nous devons bénéficier comme n'importe quel citoyen de la présomption d'innocence. Sinon, la colère des agriculteurs va s'amplifier... »*

